



Département des HAUTES-ALPES  
Arrondissement de Briançon  
Canton de Briançon 1  
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°24.02.15

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 13 mars 2024  
Date d'affichage : 13 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le vingt mars à dix-huit heures trente,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de **M. Emeric SALLE, Maire,**

**Etaient Présents :** Emeric SALLE, Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Jean-Paul SALLE, Gaspard BOREL, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEES, Paul FIGVED, Nathalie FORM, Sophie PAUMOND.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Excusées :**

Magali BRECHU ayant donné pouvoir à Emeric SALLE  
Muriel FINE ayant donné pouvoir à Gilles PERLI  
Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO  
Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE

**Isabelle DESMALLEES a été élue secrétaire de séance.**

Nombre de Membres
-------------------

en exercice : 14
------------------

Nombre de Membres
-------------------

présents : 10
---------------

Nombre de suffrages
---------------------

exprimés : 14
---------------

**Objet : Acquisition de parcelles – Messieurs DEMOULIN Frédéric et Michel et Consorts DEMOULIN**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal dans le cadre de la réalisation du télésiège débrayable de Côte Chevalier, les consorts DEMOULIN, avaient fait connaître en décembre 2018, leur souhait de céder à la Commune les parcelles les D313 et D215 concernés par cet équipement. La Commune avait accepté par la délibération n°19 03 09 le rachat de ces parcelles. La cession n'a jamais été actée.

Par courrier en date du 09 juin 2023, Messieurs DEMOULIN Frédéric et Michel, ont proposé de céder à la Commune de La Salle les Alpes les parcelles suivantes, dont ils sont propriétaires :

**AR Prefecture**

005-210501615-20240320-240215-DE

Reçu le 02/04/2024

Parcelle	Numéro	Lieu-dit	Surface (m <sup>2</sup> )	Zonage PLU
1	B340	Le Bessey	710	N
2	B346	Le Bessey	843	N
3	D313	L'Echaillon	3845	NS
4	D501	Rocher Rouge	700	NS
5	D525	Rocher Rouge	723	NS
6	D2722	Le Verney	450	NS
7	E300	Aile Froide	1060	NS
8	E372	Gros Graviers	493	NS
9	E606	Frejus	930	NS
10	E898	Cote Rouge	770	NS
11	E922	Cote Rouge	290	NS
12	E923	Cote Rouge	78	NS
<b>TOTAL</b>			<b>10 892 m<sup>2</sup></b>	

**Vu** l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article L. 2122-21 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article L. 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Considérant** que la Commune a proposé à Messieurs DEMOULIN Frédéric et Michel, l'acquisition de ces parcelles au prix de 0,50 € le m<sup>2</sup>.

**Considérant** que Messieurs DEMOULIN Frédéric et Michel ont accepté cette proposition de céder les terrains susvisés (y compris la parcelle D313) au prix de 0,50 € le m<sup>2</sup>, soit pour un montant de 5 445 €.

**Considérant** que la Commune maintient sa volonté de rachat de la parcelle D215, d'une superficie de 380m<sup>2</sup>, propriété des Consorts DEMOULIN pour un montant de 450€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres votants :

- **ACCEPTE** l'acquisition des parcelles cadastrées B340, B346, D313, D501, D525, D2722, E300, E372, E606, E898, E922 et E923 d'une contenance de 10 892 m<sup>2</sup> appartenant à Messieurs DEMOULIN Frédéric et Michel, pour un montant de 5 445 €.
- **ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle cadastrée D215 d'une contenance de 380m<sup>2</sup> appartenant aux consorts DEMOULIN, pour un montant de 450€.
- **DIT** que les frais notariés sont à la charge de la Commune ;
- **DIT** que l'étude notariale chargée de l'établissement de l'acte à intervenir est la SCP AGOSTINO-AUDIFFRED, notaires à Briançon ;
- **DESIGNE** M. le Maire ou en cas d'empêchement, l'adjoint délégué à l'urbanisme pour signer l'acte d'acquisition à intervenir ;
- **DIT** que la somme nécessaire est inscrite au Budget communal de l'exercice en cours, article 2111 « terrains nus » ;

**AR Prefecture**

005-210501615-20240320-240215-DE

Reçu le 02/04/2024

➤ **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à l'urbanisme à prendre toutes dispositions dans ce sens.

Fait et délibéré en séance le 20 mars 2024.

Le Maire

Emeric SALLE



Le secrétaire de séance

Isabelle DESMALLEES